

**Département de médecine  
familiale**

Nom de la politique :	Temps académique protégé pour les résidents de l'année PGY3
Approuvé par :	Comité FM-ESFP
Date de la dernière révision : Date de révision prévue :	14 décembre 2023
Département de contact :	Responsable de l'éducation <a href="mailto:dfmpgmanager@uottawa.ca">dfmpgmanager@uottawa.ca</a>

**Objet :**

L'objectif de cette politique est de définir le temps académique protégé alloué aux résidents pour répondre aux exigences éducatives et assurer la continuité des soins.

**Politique :**

1. Tous les résidents de troisième année auront une forme ou une autre de sessions académiques obligatoires, de tournées de résidents et d'enseignement aux jeunes apprenants. Bien que cela ne soit pas obligatoire, les résidents de troisième année peuvent choisir d'assister à la journée académique organisée par le département pour les résidents de première et deuxième année si leur emploi du temps le permet et si les sujets sont appropriés.
2. Dans la mesure du possible, les résidents ne doivent pas être de garde ou programmés pour un quart de travail qui se prolonge au-delà de minuit la nuit précédant leur journée de formation. Si les résidents sont de garde le jour de leurs sessions de formation, ils seront déchargés de leurs tâches cliniques pour la journée et devront reprendre leurs tâches de garde à 18 heures.